

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2017

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures convoquée pour le 13 juillet 2017, à 9 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

Sont absents :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier

PROCÈS-VERBAL



CONSTAT

Le maire et M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, constatent le défaut de quorum à 10 h. Ils ajournent la séance et la reportent au 24 juillet 2017 à 19 h 30.



REPRISE DE LA SÉANCE LE 24 JUILLET 2017 À 19 H 30

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 31, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2017-326

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2017-327

MAIRIE – MANDAT À L'ADMINISTRATION – PRODUCTION D'UN DOCUMENT SYNTHÈSE PUBLIC PRÉSENTANT L'ENSEMBLE DES TRAVAUX NÉCESSAIRES ET L'ESTIMATION DES COÛTS ASSOCIÉS AU MAINTIEN ET LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY (FONCTIONNEMENT, MISE AUX NORMES/RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC, RÉFECTION DE L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

De mandater l'administration pour produire un document synthèse public présentant l'ensemble des travaux nécessaires et l'estimation des coûts associés au maintien et la réfection du Centre communautaire Jean-Marie-Roy (fonctionnement, mise aux normes/Régie du bâtiment du Québec, réfection de l'ensemble du bâtiment).

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie,
MM. Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-328

CONSEIL – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé l'appel de proposition no APO-2017-001-1 pour le redéveloppement de site – Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT QU'une (1) seule firme a déposé une soumission dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été désigné pour procéder à l'évaluation des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé de prendre en considération l'offre présentée en vue de clarifier certaines exigences et d'amorcer des négociations avec le proposant;

CONSIDÉRANT QUE les échanges et la négociation qui ont suivi laissent difficilement présager la conclusion d'une entente qui serait à la fois rentable pour le promoteur et acceptable pour les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire connaître au promoteur la position de la Ville concernant les suites de sa proposition, afin de ne pas compromettre ses autres projets éventuels;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, le conseil désire clarifier sa position concernant l'avenir du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, afin de permettre la poursuite des travaux et en assurer la pérennité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

De rejeter la proposition reçue pour le redéveloppement du site du Centre communautaire Jean-Marie-Roy, appel de proposition no APO-2017-001-1;

D'informer le promoteur des motifs du conseil, tel que discuté en comité plénier;

De remercier le promoteur pour son offre et le travail réalisé;

De poursuivre les démarches en cours afin de procéder aux travaux requis pour se conformer aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec concernant le Centre

communautaire Jean-Marie-Roy et ainsi assurer la continuité des services qui y sont offerts.

AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE retirer le dernier paragraphe de la résolution proposée.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie,
MM. Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité

Le vote est ensuite pris sur la proposition principale.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie,
MM. Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 15.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier

